



# Trousse d'information 2026

Pour les candidat.e.s au conseil d'administration de CMC

# Introduction à la trousse d'information

Cher, chère candidat.e au conseil d'administration de CMC,

Merci de votre intérêt à devenir un membre du conseil d'administration (CA) de Coopératives et mutuelles Canada (CMC). Cette année, il y a deux (2) postes disponibles au CA. Ces postes sont pour des mandats de trois ans.

Cette trousse d'information des candidat.e.s au CA fournit de l'information sur :

- 1.CMC
- 2.La composition du CA de CMC
- 3.Ce qui est requis d'un membre du CA :
  - a.Qualifications requises
  - b.Qualités personnelles
  - c.Engagement de temps
- 4.Le processus et l'échéancier des nominations et des élections

Les membres du comité des nominations et des prix contacteront chaque candidat.e après la fin de la période de nomination afin de discuter avec vous du processus d'élection et des nominations afin de répondre à toutes vos questions.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Jacob Matthew Drum au [jmdrum@canada.coop](mailto:jmdrum@canada.coop) qui effectuera un suivi avec vous.

Coopérativement vôtre,

Le comité des nominations et des prix de CMC

# Introduction à la trousse d'information

## Membres du comité des nominations et des prix de CMC

Dave Walsh, président

Reba Plummer, membre

Tyler Paturel, membre

Randy Dagasdas, membre

John Kay, membre d'office



# Rôle de CMC



Coopératives et mutuelles Canada (CMC) permet à nos plus que 50 membres de parler d'une seule et même voix. CMC est une association nationale bilingue qui représente plus de 18 millions de membres de coopératives de 7 000 coopératives dispersées à travers le Canada.

Les activités de CMC visent à aider les coopératives à se former, à se développer et à prospérer. CMC est une voix informée qui plaide auprès du gouvernement fédéral afin de défendre les intérêts des coopératives canadiennes dans les politiques fédérales et de renforcer l'économie coopérative. CMC supporte aussi de la recherche coopérative en partenariat avec des instituts de recherche et le gouvernement afin de supporter le développement de politiques.

# La composition du CA de CMC

L'article 23.1 (c) des statuts de CMC définit la composition du Conseil d'administration. La structure actuelle du Conseil d'administration de CMC est la suivante :

- Sept (7) sièges électifs;
- Un (1) de ces sièges est dédié à un individu âgé de 35 ans ou moins au moment de l'élection;
- Un (1) siège pour chacune des trois (3) plus grandes organisations coopératives francophones qui paient les cotisations les plus élevées;
- Un (1) siège pour chacune des trois (3) plus grandes organisations coopératives anglophones qui paient les cotisations les plus élevées;
- Un (1) siège pour une association provinciale ou régionale francophone;
- Un (1) siège pour une association provinciale ou régionale anglophone.

**Pour les élections de cette année, deux (2) sièges sont ouverts!**

**Ces sièges sont pour des mandats de 3 ans.**



# Ce qui est requis d'un membre du CA

## Les qualifications requises

La Loi canadienne sur les coopératives et les règlements administratifs de CMC établissent les exigences pour occuper un poste d'administrateur.trice de CMC. Ceux-ci sont :

1. Être nommé.e par un membre régulier;
2. Assister à l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou consentir par écrit à être élu.e en tant qu'administrateur.trice;
3. Avoir 18 ans ou plus;
4. Ne pas avoir été déclaré.e par le système judiciaire canadien ou étranger démuni.e de ses facultés mentales;
5. Ne pas être en faillite;
6. Ne pas avoir une poursuite judiciaire en cours contre CMC ou être membre du CA d'une organisation poursuivant CMC;
7. Ne pas être un.e employé.e de CMC ou avoir été un.e employé.e dans les 3 dernières années précédent l'élection.

Selon l'article 29.5 des règlements de CMC, les membres réguliers ne peuvent avoir qu'un.e seul.e administrateur.trice sur le CA chacun.

Chaque candidat.e doit cocher une attestation qu'il ou elle correspond aux critères ci-haut dans le formulaire de candidature.

# Ce qui est requis d'un membre du CA

## Les qualités personnelles

CMC vise à avoir un groupe diversifié de personnes siégeant à son conseil d'administration, avec des administrateurs.trices issus de divers groupes démographiques, régions géographiques et secteurs coopératifs qui, ensemble, possèdent un large éventail de compétences et de connaissances.

Les qualités personnelles suivantes sont jugées souhaitables pour les candidats à l'élection :

### Engagement envers le secteur coopératif au sens large

1. Volonté de soutenir, de promouvoir et de communiquer la mission de CMC;
2. Intérêt pour les coopératives et les mutuelles en dehors de son propre secteur;
3. Compréhension et sensibilisation au rôle et à la valeur de CMC et de ses programmes;
4. Capacité et volonté de consacrer suffisamment de temps à CMC, à son conseil d'administration et au secteur coopératif et mutualiste en général;
5. Capacité d'aider CMC à établir des contacts avec les membres, les membres potentiels, certaines parties prenantes et le gouvernement;
6. Engagement à partager des informations sur CMC au sein de leurs membres et de leur réseau.

*Le conseil d'administration de CMC recherche des administrateurs qui reflètent la diversité de ses membres et complètent les compétences du conseil actuel.*

*Une auto-évaluation récente a souligné l'importance d'encourager les candidatures de **femmes, de personnes autochtones, d'organisations établies dans les régions nordiques et de personnes issues de divers secteurs coopératifs**. Une expérience pouvant renforcer les capacités du conseil dans des domaines tels que la **gestion du changement, les questions juridiques, la gouvernance et la réglementation, ainsi que les ressources humaines et la planification de la relève** serait également un atout.*

*Ces domaines sont considérés comme prioritaires plutôt que comme des prérequis, et toutes les manifestations d'intérêt sont les bienvenues.*

# Ce qui est requis d'un membre du CA

## Les qualités personnelles

### Compétences requises

#### 1. Littératie financière

a. Les administrateurs doivent avoir la capacité de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des problèmes comptables généralement comparables à ceux soulevés par les états financiers de CMC.

#### 2. Marketing

a. Les administrateurs doivent démontrer un niveau de connaissances et de compréhension en marketing suffisant pour guider l'organisation dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une stratégie de marketing.

#### 3. Développement des affaires

a. Les administrateurs doivent démontrer un niveau approprié de connaissance et de compréhension de l'environnement de l'organisation pour guider le développement et la réalisation de partenariats, d'accords et de relations stratégiques.

#### 4. Communication et leadership

a. Les administrateurs doivent démontrer un niveau approprié de connaissances et de compréhension des attributs du leadership pour communiquer efficacement, faciliter la communication et motiver, influencer et soutenir les autres pour atteindre les objectifs organisationnels.

#### 5. Gestion du risque

a. Les administrateurs doivent démontrer un niveau approprié de compréhension des cadres de gestion des risques typiques pour identifier, mesurer et gérer les risques et événements importants qui peuvent avoir une incidence sur les objectifs de l'organisation.

#### 6. Développement stratégique

a. Les administrateurs doivent démontrer un niveau approprié de compréhension du processus de planification stratégique et contribuer à l'élaboration de l'orientation stratégique, des valeurs fondamentales et des buts et objectifs stratégiques de l'organisation.

#### 7. Gestion du changement

a. Les administrateurs doivent démontrer une capacité à diriger, gérer et permettre le processus de changement et de transition pour l'organisation et ses membres.

Tous les administrateurs doivent atteindre le critère de littéracie financière. Bien entendu, ce ne sont pas tous les administrateurs qui auront toutes les compétences, mais ceux-ci seront toutes atteintes en tant que groupe.

# Ce qui est requis d'un membre du CA

## L'engagement de temps

Le CA de CMC se réunit à ces différents moments :

Rencontres du CA	Emplacement	Date	Durée
Congrès, rencontre du CA et AGM	North York	08 au 10 Juin	3 jours
Séance d'accueil pour les nouveaux administrateurs.trices	Virtuel	Juillet / Août	1 ½ - 2 heures
Rencontres du CA	Virtuel	Début septembre	1 journée
	Virtuel	Novembre	1 journée
	(À confirmer)	Mars	1 journée
	Virtuel	Mai	2 heures
	Courriels	Occasionnel	Jusqu'à 1 heure

Les administrateurs.trices s'impliquent également dans un ou deux comités du CA. Ces rencontres se déroulent habituellement virtuellement et ne durent pas plus de 3 heures. Ces comités se rencontrent à ces moments :

# Ce qui est requis d'un membre du CA

## Engagement en temps

Comités	Fréquence des rencontres
Comité de gouvernance et des résolutions	2-4 fois par année
Comité des finances et d'audit	3-4 fois par année
Comité des prix et des nominations	2-3 fois de octobre à juin

CMC est une organisation bilingue. Le matériel fourni pour les rencontres sont disponibles en français et en anglais. De plus, l'interprétation simultanée est offerte lors des rencontres.

Les administrateurs se font rembourser leur frais de déplacement et un montant de 200 \$ pour chaque jour où ils participent à une rencontre.



# Le processus et l'échéancier des nominations et des élections

Étape	Date
<b>Processus des mises en candidature</b>	
Appel aux mises en candidature	Avant le 10 février
Échéance pour soumettre l'information de mise en candidature	12 mars
Les membres du comité des mises en candidature communiquent avec les candidats	Avril - Mai
L'information relative aux candidats est envoyée à tous les membres de CMC	20 mai
<b>Processus de l'élection</b>	
<b>Congrès de CMC</b>	<b>Mi-juin</b>
L'assemblée générale annuelle (AGA) de CMC	
Au besoin, les membres ratifient les candidats :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 sièges désignés pour les organisations anglophones</li><li>• 3 sièges désignés pour les organisations francophones</li><li>• Associations provinciales anglophones (1 siège)</li><li>• Conseils provinciaux francophones (1 siège)</li></ul>	L'AGA a lieu habituellement le dernier jour du congrès
Chaque candidat est invité à effectuer un discours de 2 minutes lors de l'AGA.	
Les résultats de l'élection sont annoncés à la fin de AGA.	
Les administrateurs élus se réunissent après l'AGA pour une réunion de réorganisation du CA.	